

Burundi : 39.690 USD du personnel diplomatique à la Caisse des élections

PANA, 28 mars 2018 Bujumbura, Burundi - Le ministre des Relations extérieures, Alain Aimé Nyamitwe, a reversé mercredi (photo), au nom du personnel de l'administration centrale et celui du service extérieur, un montant en espèces de 69.459.000 francs burundais, soit la contre valeur de 39.690 dollars américains, à la Caisse des élections générales de 2020, a-t-il déclaré à la sortie de la Banque centrale à Bujumbura.

Depuis l'appel du président burundais, Pierre Nkurunziza, à l'autofinancement des prochaines élections, les guichets de la Banque centrale ne sont remplis pas de contributeurs volontaires étatiques ou particuliers. L'autofinancement électoral, "à 100%", a été décidé par le pouvoir burundais depuis que la Communauté internationale hésite à mettre la main à la poche comme avant les précédentes élections controversées et chaotiques de 2015. Le record des contributions volontaires des personnels des ministères est pour le moment détenu par celui de l'Énergie et des Mines pour un montant de 270 millions de francs burundais (153.496 dollars américains). Au niveau des hauts dignitaires du régime, le chef de l'État burundais détient le record d'un montant de cinq millions de francs (28.571 dollars). Les cadres et simples fonctionnaires de l'État sont, en plus des contributions volontaires, prélevés à la source, proportionnellement au salaire mensuel. Les différents ménages du pays, quant à eux, sont tenus de verser un forfait de 2.000 francs burundais (1,1 dollar américain) par an, stipule une ordonnance conjointe des ministres de l'Intérieur et des Finances. L'ordonnance engage, en outre, les élèves et étudiants à cotiser un forfait annuel de 1.000 francs burundais, l'équivalent en dollars américains de 50 centimes. À la date du 23 mars dernier, le ministère des Finances a fait le compte de 2,2 milliards de francs burundais (un peu plus de 12,5 millions de dollars américains) déjà collectés. L'opération de collecte des fonds électoraux ira jusqu'au 31 décembre 2019, prévoit l'ordonnance qui ne fait toutefois pas l'unanimité dans les milieux. À la mi-janvier dernier, 25 députés de l'opposition parlementaire s'étaient fait les porte-parole du peuple prenant ouvertement position contre des contributions «forcées» qui violent la Constitution nationale. La correspondance en voulait pour preuve, l'article 70 de la Constitution qui stipule que «l'État peut proclamer la solidarité de tous devant les charges qui résultent des calamités naturelles et nationales, or les élections ne constituent en aucun cas une calamité naturelle». La Commission électorale nationale indépendante (Ceni) n'a toutefois pas encore fixé le montant global des prochaines échéances électorales, malgré des réclamations pressantes des contribuables, désireux de se faire une idée des efforts à consentir. À titre indicatif, les précédentes élections de 2015 avaient coûté un budget de hauteur de 60 millions de dollars américains, rappelle-t-on. Les observateurs notent que ni les moyens financiers adéquats, ni les grognes politico-diplomatiques ne semblent décourager le pouvoir burundais, engagé résolument dans un marathon électoral inévitables qui commencera, le 17 mai prochain, par un référendum populaire sur une nouvelle Constitution amendant celle de 2005 et se poursuivra par des élections générales, en 2020. Le pouvoir burundais a déjà financé un double recensement des candidats électeurs à ces deux échéances qui a pris fin, le 17 février dernier, sur un bilan d'un peu plus de cinq millions d'inscrits, soit un taux de participation de 112,02% par rapport aux prévisions, selon les résultats de la Ceni.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});